

## Mes chers concitoyens,

Le Conseil Municipal vient de voter le budget prévisionnel 2013 sans augmentation du taux communal. Vous pouvez consulter les tableaux comparatifs entre les moyennes des taux nationaux et départementaux. Le taux de notre taxe d'habitation est très inférieur. Le contexte économique et social est très difficile, il nous a semblé prudent de pas fragiliser davantage nos contribuables locaux d'autant que les parts de la fiscalité du Département, de la Région et de l'État vont augmenter.

Les projets 2013 : la poursuite du projet du Lotissement des Bouguillons avec le choix du Maître d'œuvre, les travaux d'adduction d'eau potable et de la voirie d'accès, le schéma du réseau d'assainissement avec la signature de conventions de passage avec les riverains. La réglementation concernant les permis de construire s'est renforcée et tout particulièrement pour les projets sur des parcelles dédiées à l'agriculture. Ce nouveau lotissement permettra de répondre à la demande de constructions nouvelles.

- La réalisation d'un terrain multisports et la réfection d'un cours de tennis sur le stade du Mondelet
- L'implantation d'une aire pour les « Camping cars » sur le site de l'ancien camping .
- La réfection de la voirie du lotissement des Garennes.
- Le curage du petit bassin de la lagune de la Peurusse.
- La mise aux normes de la Lagune de Puifférat.
- L'entretien des chemins et des bâtiments communaux.
- Travaux voiries (communes ; communauté de communes)

Nos chemins de randonnées sont référencés au niveau départemental : nouveau fléchage, fiches topographiques (voir pages 28 à 31) disponibles à l'office de tourisme ou à la Mairie. Bientôt implantation d'un panneau d'information et de présentation de nos sentiers. Le calendrier des modifications estivales est à votre disposition à l'Office du Tourisme.

Je termine mon propos en ayant une pensée pour notre ami et collègue Didier PENOT décédé des suites d'une chute accidentelle dans ses escaliers. Je renouvelle l'expression de notre grande tristesse et l'assurance de notre soutien à son épouse Michèle.

Il a été remplacé au poste d'adjoint chargé des travaux par Amédée MAILLASSON. L'implication de Didier dans la vie communale était exemplaire.

Les vacances vont bientôt arriver en souhaitant que le soleil soit au rendez-vous. Bon été à vous tous.

Le Maire  
Hervé BERNARD

## HOMMAGE A DIDIER PENOT

Didier est né à L'Age du Lac, Commune d'Arnac La Poste, le 2 Octobre 1927.

En 1946 : il monte à Paris et rentre comme auxiliaire au Centre de Tri Paris Est.

Début 1947, il effectue son service militaire en Allemagne où il est détaché au service des sports du régiment.

Il est sélectionné de l'équipe militaire de la zone d'occupation ; et de janvier à avril 1948, il sera sélectionné 6 fois avec l'équipe de France Militaire.

Reçu contrôleur aux P.T.T., il participe au championnat Paris Corpo Foot, en assurant les entraînements le mardi et le jeudi.

Possédant une licence A.S.P.T.T. corpo, il est sélectionné avec l'équipe de France P.T.T. pour participer à des tournois dans les capitales européennes et d'Afrique du Nord.

1958 à 1960 : 2 ans de championnat C.F.A. à Créteil.

1960, il est sollicité par BONDY comme joueur et entraîneur des équipes seniors.

Il est nommé par la municipalité co-responsable du Centre Sportif Petitjean, groupant 200 jeunes de 12 à 16 ans des communes de Seine Saint Denis. Le mercredi et pendant les vacances scolaires, ces jeunes pratiquent les sports d'équipes de leur choix et la natation.

1965, il abandonne les équipes seniors et se voit désigné responsable des entraînements des équipes de jeunes (150) avec l'aide de 5 éducateurs, tout en continuant les activités du centre sportif de Seine Saint Denis Petitjean à BONDY pendant 27 ans.

1968 : il obtient la première partie du diplôme d'entraîneur

1969 : il est reçu et nommé Inspecteur aux P.T.T.

1970 : il obtient la 2<sup>e</sup> partie du diplôme d'entraîneur

1978 : la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Seine Saint Denis lui décerne la Médaille de Bronze.

1987 : l'heure de la Retraite sonne. Didier souhaite se rapprocher de sa terre natale et des siens.

Avec Michèle, il font l'acquisition de la « petite maison aux volets blancs » située Avenue Jean Jaurès, entre le bureau de poste, qui lui rappellera sa carrière professionnelle et la maison de son frère Roger, tout près de celle d'Edith, sa sœur.

En 1992, il se voit décerner la Médaille d'Argent de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Seine Saint Denis.

Fin 1992, il quitte BONDY pour s'installer à ST SULPICE, tout de suite sollicité par le Président du Club de ST HILAIRE : Jean PERRIN.

En 1995, il se présente aux Elections Municipales avec l'équipe de Pierre GODIN,

1995 à 2001 : il est conseiller municipal avec pour activités :

Responsable des agents communaux

Commission Sports

Création et mise en place d'un centre aéré pour jeunes de 6 à 14 ans de 1996 à 1999

Proposition, aménagement et réalisation d'un terrain basket-ball à la Halle de Sports pour compétitions. Un club est mis en activité de 1997 à 2001

Proposition pour l'aménagement d'une salle de réunion réalisée en 2000 au complexe sportif du Mondelet

1996 : remise en activité du prix cycliste de St-Sulpice-les-Feuilles, d'abord UFOLEP puis FFL

2001 à 2008 : il est Maire-adjoint et participe aux propositions au sein du Conseil Municipal pour la construction de vestiaire supplémentaire (réalisés en 2002)

Il organise la réception de la course pédestre annuelle « Transe-Gaule » au mois d'août.

2005 : il participe aux propositions pour l'aménagement d'un éclairage public du complexe sportif du Mondelet pour compétitions nocturnes et entraînement foot – tennis- pétanque.

2009 : il obtient la Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports délivrée par Mme la Ministre des Sports

Tous les ans il participe à l'organisation d'une étape cycliste des Boucles de la Haute-Vienne et du Tour du Pays Sostranien

2008 à 2013 : il est Maire-adjoint, et responsable des travaux (voirie, éclairage public, bâtiments) ;

En décembre, il endosse l'habit rouge du personnage qui apporte quelques douceurs auprès des personnes âgées et des enfants.

Il aimait son jardin et fleurissait les abords de la « petite maison blanche » pour donner des couleurs à la vie au fil des saisons.

Toujours disponible pour aider ses voisins ou les personnes dans le besoin.

Homme engagé, respectueux des autres, volontaire et déterminé, fidèle à ses convictions  
Homme de progrès, généreux dans l'action, fidèle en amitié.

Son parcours est une référence pour tous ceux et toutes celles qui souhaitent s'engager au service de l'intérêt général.

En mon nom, au nom du Conseil Municipal, du personnel communal, des habitants de la Commune, à Michèle, son épouse, son fils, ses petits-enfants, à toute sa famille, je présente mes très sincères condoléances ainsi que l'assurance de notre soutien dans ce moment particulièrement difficile à traverser.

Hervé BERNARD



## CONSEIL MUNICIPAL

### **Procès Verbal de la Séance du 7 Mars 2013**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 7 Mars 2013 à 20 Heures 30, selon convocation du 27 Février 2013, sous la présidence de M. Hervé BERNARD, Maire.

Mme Monique PINARDON a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*

#### **I – Approbation du Procès-Verbal du 4 Décembre 2012**

Après la lecture du procès-verbal du 4 Décembre 2012, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce procès-verbal.

\*\*\*

#### **II – Rythmes scolaires**

A la suite de la parution du Décret concernant la réforme des rythmes scolaires : semaine de 4 jours ½, plusieurs réunions ont eu lieu avec les services préfectoraux, les services du rectorat, les enseignants, les parents d'élèves et les élus du secteur concernés par notre Ecole.

Une aide financière de l'Etat (50 € par enfant) est octroyée aux Communes qui mettront en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

Quoi qu'il en soit, la semaine de 4 jours ½ entrera en vigueur à la rentrée 2014 et notre Commune ne bénéficiera d'aucune aide financière (dans ce cas).

Mme la Directrice de l'Ecole Élémentaire et Maternelle fait part de la proposition du Conseil des Maîtres.

Semaine de 4 jours ½ : Lundi – Mardi – Mercredi matin – Jeudi – Vendredi.

Matin : enseignement de 9 H à 12 H

Pause méridienne obligatoire de 12 H à 13 H 30

Après-midi : 2 fois par semaine et durant 1 heure (de 13 H 30 à 14 H 30), activités péri-éducatives.

Sont concernées par ces activités les classes de GS à CM2. Les plus jeunes bénéficieront, comme aujourd'hui, d'un temps de repos.

Sortie des classes à 16 H 15 (au lieu de 16 H 30 actuellement).

#### **Activités péri-éducatives**

##### 1. Lieux

- . les 2 salles de l'ancienne école derrière la Mairie
  - . la salle du Collège
  - . la salle dite « BCD » à l'Ecole Élémentaire
  - . la salle de psychomotricité de l'Ecole Maternelle
- Plus tard la Médiathèque.

Activités proposées, sous la responsabilité de la Commune

- Art plastique
- Jeux de société
- Musique
- Conversation anglaise
- Sport ou culture avec les associations locales
- Atelier informatique
- Nature, environnement : jardin, promenade...
- Soutien scolaire par les enseignants...
- Et autres .....

Profil des intervenants

- Enseignants qu'il faudra rémunérer
- Bénévoles, pas forcément qualifiés, qu'il faudra recruter avec une convention et rémunérer.

### **Problème du Mercredi**

Le Conseil Général demande 1 heure de décalage entre la prise en charge des enfants du Primaire et celle des élèves du Collège. Le départ des bus de l'Ecole Primaire devra être au plus tard à 12 H 15.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une garderie et peut-être même la restauration scolaire.

De plus, il informe que le C.L.S.H. pourrait peut-être accueillir les enfants, mais se pose alors un souci de l'encadrement : seuls les personnels qualifiés peuvent intervenir au Centre de Loisirs, les services de la CAF et de la DRJS doivent être consultés. Et cela représenterait un coût supplémentaire pour les familles (comme pour l'accueil loisirs).

Mais cette éventualité sera soumise à la Commission Jeunesse/Loisirs de la Communauté de Communes Brame-Benaize.

La réponse au Conseil Général sur la mise en place de la réforme à la rentrée scolaire 2013 doit être donnée avant le 9 Mars.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la semaine de 4 jours ½.

\*\*\*

### **III – Adhésion à l'A.T.E.S.A.T en 2013 (Services de l'Etat)**

Le rôle de conseil technique de l'ATESAT en matière de voirie notamment.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire l'adhésion à l'ATESAT pour 2013, dont le coût s'élève à 382.88 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

#### **IV – Achat de caves-urnes**

Alain JOUANNY informe que la Commune ne dispose plus de caves-urnes à la vente au Columbarium.

Après avis du Maire, il a donc demandé des devis pour la fourniture de 10 caves-urnes dont la pose serait réalisée par le personnel communal.

MUNIERS Columbariums 7 085.10 € H.T.

Granits et Marbres MOURIER Creuse 4 170.00 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de passer commande auprès de Granits et Marbres MOURIER Creuse.

#### **V – Projet de lotissement « Les Bouguillons »**

Michel DONY informe qu'il a reçu un projet établi par l'A.T.E.C. (Agence Technique du Conseil Général) :

- 15 lots
- Faire une déclaration du lotissement dans le cadre de la Loi sur l'Eau : il est possible qu'on demande un bac de régulation des eaux pluviales, si tel est le cas il faudra réserver environ 400 m<sup>2</sup> pour l'installer

Il faut obtenir l'accord des riverains :

De M. MARZET, pour l'achat de terrain permettant l'accès au lotissement

Des riverains pour l'assainissement : signature d'un acte de servitudes chez le Notaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- La poursuite du projet de lotissement avec l'A.T.E.C

La création d'un budget annexe « lotissement « Les Bouguillons » » dès cette année

La discussion et la signature de conventions avec les riverains

L'acquisition du terrain de M. MARZET.

\*\*\*

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### 1. Conseil Municipal des Jeunes

Alain JOUANNY donne la liste des membres du C.M.J. : AUCHARLES Mehdi ; BECK Candice ; BECK Dorian ; BERDUCAT Léa ; THOMAS Jérémy ; TROMPEAU Dilia ; TROMPEAU Roméo

Il informe que 2 réunions ont déjà eu lieu et que les jeunes poursuivent leur projet de terrain multi-sports, une subvention a été accordée par le Conseil Général.

##### 2. Site Internet

Il est en cours de restauration pour un montant de 179.40 € T.T.C.

Il fonctionnera avec un site plus sécurisé dont le coût s'élève à 585 €.

La formation aux utilisateurs de 4 Heures : 280 €

### 3. Sentiers pédestres

Michel DONY : Date de diffusion des dépliants des sentiers pédestres.

Nelly CARMASOL : le Conseil Général, dispose de la maquette, mais l'impression se fera de manière groupée et seulement 2 fois par an et après la mise en place des panneaux d'information.

## Procès Verbal de la Séance du 20 Mars 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 20 Mars 2013 à 20 Heures 30, selon convocation du 11 Mars 2013, sous la présidence de M. Hervé BERNARD, Maire.

Mme Monique PINARDON a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*

### I – Approbation du Procès-Verbal du 7 Mars 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce procès-verbal.

\*\*\*

### II – Vote des Comptes Administratifs 2012

- Service Eau

#### Section de Fonctionnement

Dépenses: 15 963.13 €

Recettes: 62 241.13 €

Excédent 2012: 46 278.00 €

Excédent reporté: 141 501.76 €

**Résultat de clôture: 187 779.76 €**

#### Section d'Investissement

Dépenses: 1 618.91 €

Recettes: 16 009.43 €

Excédent 2012: 14 390.52 €

Excédent reporté: 27 978.18 €

**Résultat de clôture: 42 368.70 €**

Le Conseil Municipal vote ce Compte Administratif :

Votants : 8 POUR : 8

- Service Assainissement

#### Section de Fonctionnement

Dépenses: 27 579.31 €

Recettes: 23 050.05 €

Déficit 2012: - 4 529.26 €

Déficit reporté: - 15 560.21 €

**Résultat de clôture: - 20 089.47 €**

### Section d'Investissement

Dépenses: 31 592.86 €

Recettes: 28 795.24 €

Déficit 2012: - 2 797.62 €

Déficit reporté: - 93 468.17 €

**Résultat de clôture: - 96 265.79 €**

Le Conseil Municipal vote ce Compte Administratif :

Votants : 8 POUR : 8

- Commune

### Section de Fonctionnement

Dépenses: 1 406 675.84 €

Recettes: 1 679 291.87 €

Excédent 2012: 272 616.03 €

Excédent reporté: 248 617.21 €

**Résultat de clôture: 520 933.24 €**

### Section d'Investissement

Dépenses: 502 602.70 €

Recettes: 156 706.49 €

Déficit 2012: - 345 896.21 €

Excédent reporté: 163 996.75 €

**Résultat de clôture: - 181 899.46 €**

Le Conseil Municipal vote ce Compte Administratif :

Votants : 8 POUR : 8

## Procès Verbal de la Séance du 15 Avril 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 15 Avril 2013 à 20 Heures 30, selon convocation du 8 Avril 2013, sous la présidence de M. Hervé BERNARD, Maire.

Absente : Nelly CARMASOL

Pouvoir de Nelly CARMASOL pour Alain JOUANNY

M. Alain JOUANNY a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*

Une minute de silence pour M. Didier PENOT, Maire-adjoint, décédé le 22 Mars.

\*\*\*

### I – Approbation du Procès-Verbal du 20 Mars 2013

Aucune observation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce procès-verbal.

## II – Affectations des Résultats 2012

### Service Eau

Reprise des résultats 2012 :

Excédent de Fonctionnement: **187 779,76 €**

Excédent d'Investissement: **42 368,70 €**

Adopté à l'unanimité

### Service Assainissement

Reprise des résultats 2012 :

Déficit de Fonctionnement: **- 20 089,47 €**

Déficit d'Investissement: **- 96 265,79 €**

Adopté à l'unanimité

### Commune

Résultats 2012 :

Excédent de Fonctionnement: 520 933.24 €

Déficit d'Investissement: - 181 899.46 €

Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement  
(ligne 1068 au BP 2013) 181 899.46 €

Reste en excédent de fonctionnement  
(Ligne 002 au BP 2013) 339 033.78 €

Adopté à l'unanimité

\*\*\*

## III – Subventions aux associations

Une subvention est attribuée à la course cycliste « Boucles de la Benaize » du 4 Août 2013.

Une demande est faite pour l'Ecole de Foot : il est rappelé que seules les associations ayant leur siège social à St-Sulpice-les-Feuilles bénéficient de subvention.

La subvention attribuée au Comité des Fêtes correspond au Feu d'artifice

La demande formulée par le Secours Catholique est rejetée par 6 voix « contre » et 5 « abstentions »

150 € seront attribués à la Ligue contre le Cancer qui offre des cahiers de texte aux élèves de CM2

La demande formulée par l'association « Team Quads de l'Eschaliér 87 » est acceptée.

## MONTANTS DES SUBVENTIONS VOTES AUX ASSOCIATIONS

<b>Associations</b>	<b>2013</b>
Amicale des Sapeurs Pompiers (assurance Décès)	300,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	300,00
Boucles de la Benaize	100,00
A.M.S.	1 000,00
Société de Pêche	200,00
A.C.C.A.	300,00
Comité des Fêtes	5 000,00
Comité de Jumelage	-
Foyer Rural	700,00
Croix Rouge	150,00
A.C.P.G.	200,00
Les Gais Marchois	300,00
Club Volley	200,00
Bad'St Sul'Club	200,00
F.N.A.T.H.	100,00
Loisir Créatif	200,00
Amicale du Cochonnet de La Benaize	200,00
Association des Commerçants et Artisans	750,00
S.P.A.	600,00
Prévention Routière	50,00
J.M.F.(Jeunesses Musicales de France)	600,00
U.N.S.S. Collège	300,00
USEP Elémentaire	300,00
Conciliateurs de Justice	100,00
Association de Louveterie	100,00
Association Lamaranou	200,00
Ligue Contre le Cancer	150,00
Team Quads de l'Eschalièr 87	200,00

#### **IV – Vote des taux d'imposition**

Le produit fiscal attendu pour 2013 est de 456 766 € ce qui représente 24.62% des recettes du budget communal. Aux impôts s'ajoutent les allocations compensatrices de l'état, soit 53 471 €.

Sur proposition de la Commission Finances, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2013.

	Montants attendus	Taux moyens communaux au niveau national	Taux moyens communaux au niveau départemental	<b>Taux Communaux 2013</b> (identiques à ceux de 2012)
Taxe d'habitation	202 635€	23.83	24.34	<b>13.34</b>
Taxe Foncière (Bâti)	204 204€	20.04	18.63	<b>18.43</b>
Taxe Foncière (Non Bâti)	49 927€	48.79	70.47	<b>55.29</b>

Notre niveau de taxe d'habitation est faible par rapport aux taux moyen du niveau national et du niveau départemental

#### **V – Vote des Budgets**

##### Service Eau

Adopté à l'unanimité

La Section de Fonctionnement s'équilibre en Recettes et en Dépenses à 169 968 €  
La Section d'Investissement s'équilibre en Recettes et en Dépenses à 430 954 €

##### Service Assainissement

Adopté à l'unanimité

La Section de Fonctionnement s'équilibre en Recettes et en Dépenses à 127 979 €  
La Section d'Investissement s'équilibre en Recettes et en Dépenses à 276 288 €

M. le Maire informe que lors de la Commission Finances, en présence de Mme RABILLER, comptable de la Commune, il a été envisagé la fusion des services eau et assainissement en 2014. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la fusion des services eau et assainissement au 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

##### Lotissement « Les Bouguillons »

Ouverture d'un budget lotissement dont le financement est assuré, cette année, par une avance de la Commune de 87 000 €.

Michel DONY fait part de son désaccord avec la Trésorerie, car la Commune devait subventionner le budget Lotissement.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal propose que la Commune prenne en charge la clôture et le captage des eaux pluviales et usées provenant du terrain de M. MARZET, dans ce cas le prix d'achat proposé serait de 0.15 € le m<sup>2</sup>.

Il est décidé, à l'unanimité, que les frais de bornage et d'acte seront pris en charge par le budget Communal.

### Commune

La Section de Fonctionnement s'équilibre en Recettes et en Dépenses à 1 855 787 €

La Section d'Investissement s'équilibre en Recettes et en Dépenses à 685 387 €

Adopté à l'unanimité

### **VI – Choix de l'entreprise pour le curage de la lagune de La Peurusse**

Alain BONNET donne le résultat de la consultation qu'il a effectuée pour le curage de la lagune de La Peurusse :

Sté HEDERA 6 400 € T.T.C.

Sté VALTERRA 7 705.23 € T.T.C.

SAUR 5 128.78 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne la SAUR pour effectuer ces travaux.

Les travaux devraient être réalisés en Septembre.

### **VII – Statuts de la Communauté de Communes Brame-Benaize**

La Modification des statuts de la Communauté de Communes et le calcul de transfert des charges sont adoptés à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des locaux pour la bibliothèque, sous réserve que la terrasse soit fermée.

### **VIII – Lettre de M. et Mme Bernard POUJAUD**

Lecture de la lettre adressée au Maire concernant l'harmonium.

Ce courrier est transmis au Prêtre et à l'Association Diocésaine pour avis.

## **Procès Verbal de la Séance du 30 Avril 2013**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 30 Avril 2013 à 20 Heures 30, selon convocation du 17 Avril 2013, sous la présidence de M. Hervé BERNARD, Maire.

M. Alain JOUANNY a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*

### **I – Election d'un nouvel Adjoint**

Suite au décès de M. Didier PENOT, Maire-adjoint, le Maire propose d'élire un nouvel Adjoint : il présente la candidature de M. Amédée MAILLASSON

Votants : 11                    POUR : 9                    CONTRE : 1                    BULLETIN BLANC : 1

M. Amédée MAILLASSON est élu Maire-Adjoint.

\*\*\*

### **II – Rang du nouvel élu**

M. MAILLASSON prend la 4<sup>e</sup> place.

\*\*\*

### **III - Représentation aux diverses Commissions**

#### **Commission d'Appel d'Offres**

Titulaire : MAILLASSON Amédée

Suppléant : JOUANNY Alain

#### **Commission Travaux, Voirie, Eclairage Public, Patrimoine**

Président : MAILLASSON Amédée

#### **Commission Personnel Communal**

Titulaire : MAILLASSON Amédée

Suppléant : MARTIN Patricia

#### **Syndicat d'Electrification de la Haute-Vienne**

Titulaire : DONY Michel

Suppléant : JOUANNY Alain

\*\*\*

### **IV – Demande mise à disposition d'une salle communale**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition d'une salle communale avec C3 Consultants, du 21 Mai au 12 Août 2013.

Une indemnité de 13 € par jour d'occupation de la salle sera versée par C3 Consultants.

C3 Consultants interviennent dans le suivi des personnes en recherche d'emploi.



De haut en bas, De gauche à droite

AUCHARLES Mehdi, THOMAS Jérémy, TROMPEAU Roméo, BECK Dorian  
BERDUCAT Léa, BECK Candice, TROMPEAU Dilia

Les élus référents:

JOUANNY Alain, MAILLASSON Amédée, CARMASOL Nelly, MARTIN Patricia

Le Conseil Municipal des Jeunes(CMJ) s'est réuni, les 06 février, 07 mars et 07 mai 2013 afin de finaliser son choix pour la réalisation du terrain multisports.

Le 07 mars, ils ont rencontré Céline DROUAULT qui travaille au Pays du Haut Limousin. Elle est venue les écouter débattre sur le projet. A la fin de la réunion, il a été décidé de visiter des terrains multisports. Le CMJ présentera son projet à la commission LEADER (programme européen destiné à soutenir des projets en zones rurales) qui devrait nous attribuer une subvention. Réunion prévue en juillet.

Le montant initial du projet s'élevait à environ 31 000 € HT. Après avoir visité, 2 terrains multisports, aux environs de Tours, le premier « TOUT BOIS » à St Epain et le second « BOIS METAL » à Vallères (voir photos). Le CMJ en réunion du 07 mai a décidé de faire le choix d'un terrain BOIS METAL avec revêtement synthétique.

Un premier devis d'un montant de 47 000 € HT a été reçu . La décision a été de revoir le projet pour un montant d'environ 40 000 € HT.

Des notifications de subventions ont été attribuées par le Conseil Général (Equipements sportifs) d'un montant de 10 745 € et par l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 6 124.80 €.

La prochaine réunion du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le 28 mai.



**L'inauguration de la Cité Scolaire Fabre d'Eglantine et de l'allée Irène BARITAUD marque l'aboutissement de la démarche de restructuration des bâtiments dédiés au public scolaire.**

1ère étape : Cette démarche a débuté en 2003 avec la construction du nouveau restaurant scolaire (inauguré en 2004) Coût de l'opération 938 000 € subventionné à 55 % par le Conseil Général 322 000 € État 147 000 € ; le bâtiment de l'ancienne cantine scolaire ne répondait plus aux normes d'hygiène en vigueur.

2ème étape : En 2006 le CM a décidé de transformer les locaux de l'ancienne cantine en 3 salles de classes pour les cycles 3 de manière à regrouper tous les enfants sur le même site. En effet, les classes du cycle 3 étaient situées derrière la mairie « école de garçons »

Problèmes de cheminement, de traversée de RD avec une circulation importante de poids lourds.

Problèmes de communications pour l'équipe enseignante.

Problèmes pour les familles qui devaient, quand elles avaient plusieurs enfants, les accompagner dans 2 sites éloignés.

Problèmes pour les services du CG 87 pour la prise en charge des enfants pour le transport scolaire

Coût de l'opération 329 000 € État : 40 800 € ; Conseil Général : 44 250 €

subventionné à 27 %

Cette même année Mlle Irène BARITAUD née le 08 septembre 1918 à PEYRAT DE BELLAC, décédait le 13 novembre 2006 à l'Hôpital de BELLAC et fait don de sa maison à la commune.

Valeur de la maison : 125 000 €

3ème étape : Mise en sécurité de l'Espace scolaire, construction de WC publics neufs, réfection du revêtement de la Place de la Mairie, installation par le CG87 d'un abri bus, transfert de la cabine téléphonique.

Sécuriser le cheminement des enfants et des familles dans l'enceinte de la cité scolaire.

Améliorer la prise en charge des écoliers par le transport scolaire CG87.

Avoir la possibilité de fermer la cité scolaire pendant les vacances scolaires.

Coût de l'opération : 118 000 € Subv 50 %

CG : 31 500 € ; État : 18 700 € ; Fonds Parlementaires

Acquisition de la maison PASCAUD 8 600 €

Ce qui a permis d'améliorer les:

Conditions de travail des enseignants

Conditions d'apprentissage et d'accueil des enfants

la sécurité autour de l'école

Collège Fabre d'Eglantine : ≈ 200 élèves

École primaire : Élémentaire : 100 élèves ; Maternelle 70 élèves soit 170 élèves



**Allée  
IRENE BARITAUD**  
1918 - 2006  
Directrice d'école honoraire  
Bienfaitrice de la commune



*Team Quads de L'échalier 87*



*Les Bénévoles  
de la  
Croix Rouge*



*Cérémonie du 19 mars*



*Campagne de broyage*



*Pose de CC2 par les Agents Communaux*





## *Cérémonie du 8 mai*



## *But Eclair*



## *Le concours*

### *« Fleurissons Saint Sulpice les Feuilles »*

*Permet de récompenser celles et ceux qui participent  
à l'embellissement de la commune*

#### *Catégories*

- Maisons individuelles avec jardin visible de la rue*
- Balcons, terrasses, fenêtres*
- Immeubles commerciaux*
- Fermes*

*Un jury sélectionnera trois gagnants par catégorie  
(Récompense sous forme de bons d'achats)*



*\*Un lot sera offert à chaque participant\**

### *Bulletin d'inscription 2013*

*Mme, M.....*

*Adresse.....*

*Téléphone.....*

- Maisons individuelles avec jardin visible de la rue*
- Balcons, terrasses, fenêtres*
- Immeubles commerciaux*
- Fermes*

*Bulletin à retourner à la mairie avant le 22 juin 2013*

## Objectif du concours

L'objectif du Concours Communal des Maisons Fleuries est de favoriser le fleurissement de Saint Sulpice les Feuilles, afin d'offrir un cadre de vie encore plus agréable et faire de Saint Sulpice les Feuilles une commune où il fait bon vivre.

Pour participer, il n'est pas nécessaire d'avoir la "main verte". Avec seulement quelques semis, graines ou plantes, un peu d'eau et un brin d'imagination...

Laisser ensuite la nature se charger du reste !

Alors, vite à vos bêches, pioches, râteaux, pelles, arrosoirs ...

## Règlement du concours

### 1. Les participants

Tous les habitants de la commune, résidant en pavillon ou en immeuble, sont invités à prendre part à ce concours.

### 2. Les catégories

- \* **Maisons individuelles avec jardin visible de la rue**
- \* **Balcons, terrasses, fenêtres**
- \* **Immeubles commerciaux**
- \* **Fermes**



Les participants devront s'inscrire, avant le 22 Juin 2013, dans l'une des quatre catégories suivantes

Le fleurissement doit être visible de la voie publique.

### 3. Formalités et conditions d'inscription

Il suffit de déposer ou d'envoyer par courrier le bulletin d'inscription, dûment rempli et signé, au service de la mairie.

Les participants acceptent que des photos du fleurissement soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury ainsi que par le service communication de la commune. Les lauréats autorisent la publication des dites photos dans la presse locale ainsi que dans le bulletin municipal et le site Internet, sans aucune contrepartie.

### 4. Critères de sélection

Un jury sélectionnera les trois plus belles réalisations florales par catégorie, selon des critères de composition, d'originalité, de couleurs et d'effet d'ensemble.

A vous de laisser libre cours à votre fantaisie et à votre imagination créative en garnissant vos jardinières de géraniums, de bégonias et autres fleurs colorées, ou en décorant vos massifs de roses et œillets parfumés !

Le 1er prix ne pourra être attribué que trois fois consécutives à un même concurrent, lequel sera ensuite classé " hors concours ".

La visite du jury restera volontairement indéterminée. En tout état de cause, elle se situera en juillet 2013.

La diffusion des résultats sera faite dans le bulletin municipal et dans la presse locale.

### 5. Les prix

Les lauréats seront récompensés suivant le palmarès établi par le jury qui a seule autorité en la matière.

Pour chacune des quatre catégories, trois prix seront attribués :

1er prix d'une valeur de 30 €

2ème prix d'une valeur de 20 €

3ème prix d'une valeur de 10 €



*Merci à vous d'améliorer l'esthétique de notre commune*

*pour le plaisir de tous.*

# REGLEMENT DU CONCOURS D'ÉPOUVANTAILS



*Article 1 : Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune.*

*Article 2 : Tous les matériaux sont admis.*

*L'épouvantail devra être planté dans le sol ou avoir un socle.*

*Article 3 : Afin de pouvoir photographier l'épouvantail, il devra être visible de la voie publique (distance maximum de 10 mètres).*

*Article 4 : Les concurrents acceptent que leur épouvantail soit photographié et renoncent à leur droit à l'image.*

*Article 5 : Le passage du jury aura lieu en juillet.*

*Article 6 : Seront jugés : la qualité esthétique, l'originalité et le choix des matériaux.*

*Article 7 : Les concurrents seront informés des résultats par courrier.*

*La remise des prix aura lieu lors des vœux de la commune.*



Bulletin d'inscription à retourner à la Mairie avant  
le 22 juin 2013



NOM .....

Prénom .....

Adresse.....

Téléphone.....

Mail.....

Je souhaite participer au concours d'épouvantail  
organisé par la commune de Saint Sulpice les Feuilles.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours.

Signature

# CONCOURS DE PECHE AAPPMA

Il y avait 35 participants dont 4 dames et 8 - de 16 ans.

Les premiers : 1- Penicot Dominique, 2-Richefort Françoise, 3-Chenieux Claudine, 4-Parlebas Julien.

Première dame : Richefort Françoise

Premier enfant : Penicot Joshua

20 pêcheurs ont pris du poisson.

La bourriche a été remportée par Longeaud Hervé.

Merci à la famille Bouyat, à La Mairie et aux donateurs de lots et coupes.



**ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS - CATM SAINT SULPICE LES FEUILLES**

**CEREMONIE DU 8 MAI 2013**

**REMISE DE MEDAILLES A TROIS DE NOS CAMARADES**

**BOURDOLLE Jean**

Jean est né le 13 septembre 1933. Il est appelé sous les drapeaux le 03 juin 1954. Incorporé dans le 412ème RAA. Il est dirigé vers la Tunisie le 10 Juin 1954, il sera basé dans la région de Bizerte à Metline. Novembre 1955, ses 18 mois de services sont terminés mais il sera maintenu dans la même unité jusqu'au 07 février 1957, jour de sa libération après 31 mois de service militaire. Il a été nommé au grade de Maréchal des logis chef.

Jean est décoré de l'insigne du maintien de l'ordre et de la croix du combattant et ce jour lui est décernée « La médaille de la reconnaissance de la nation »

**BARLIER Robert**

Robert est né le 14 décembre 1932. Il est appelé sous les drapeaux le 10 septembre 1954. Il part à Contance en Allemagne dans le 12ème régiment d'artillerie. Il y effectuera 15 mois jusqu'au 17 décembre 1955.

A partir de cette date, son régiment est transféré au Maroc dans la région de Touariat-Berkane. Il est muté en Algérie où il terminera ses 18 mois de service obligatoire et sera maintenu jusqu'au 16 février 1957, jour de sa libération après 32 mois de service militaire.

Robert est décoré de la croix du combattant et du le Diplôme de la médaille commémorative et ce jour lui est décernée « La médaille de la reconnaissance de la nation »

**REJAUD Roger**

Roger est né le 14 avril 1933. Il est appelé sous les drapeaux le 21 juillet 1954. Incorporé à la BA 200 à Oujda - Sidi Bel Abbes - Nouaceur - au Maroc. IL sera cantonné principalement sur la frontière entre l'Algerie et le Maroc. Il a effectué 18 mois de service obligatoire et sera maintenu jusqu'au 08 février 1956, jour de sa libération à Casablanca après 21 mois de services militaires.

Roger est décoré de la croix du combattant et ce jour lui est décernée « La médaille de la reconnaissance de la nation »



## Inscriptions écoles maternelle et élémentaire 2013/2014

Vous pouvez inscrire vos enfants pour l'année scolaire 2013/2014 à la mairie de St Sulpice les Feuilles pour les écoles maternelle et élémentaire. Il suffit de vous présenter à la mairie et de fournir un certificat médical de l'enfant, attestant que les vaccins de l'enfant sont à jour (ou montrer le carnet de santé), ainsi que le livret de famille.

Pour informations, nous accueillons les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> septembre 2011 en Toute Petite Section.

## Année scolaire 2012/2013

Cette année scolaire, a été marquée par bien des projets.

- Objectif n° 1 : Développer la maîtrise de la langue nationale

-Participation des élèves de Grande Section et CP au projet « Je lis, j'élis »

- Correspondance scolaire avec l'école de Petit Canal à la GUADELOUPE

- Objectif n° 2 : Construire et réaliser un enseignement scientifique

Les classes du CP et du CE2/CM1 se sont rendues à Vulcania pour visiter la Cité des sciences (CP) ou poursuivre leurs découvertes des volcans (CE2/CM1). Poursuite en classe :

Le 30 mai, intervention de la fédération de pêche de Haute Vienne pour les CE2. Matin : théorie (le milieu de la rivière et des étangs), après midi : pêche au lac de Mondon. Chaque enfant recevra une carte de pêche

Travail sur les animaux et visite pédagogique du parc du Reynou pour les Petites et Moyennes Sections

Visite du musée et du barrage d'Eguzon pour les CE2, CE1 et Grandes Sections

- Objectif n° 3 : Permettre à chaque enfant de développer une pratique régulière et sa sensibilité en présence d'un processus de création artistique

Participation de toute l'école aux deux grandes lessives.

3 concerts des Jeunesses Musicales de France (2 pour les primaires, 1 pour les plus petits)

- Objectif n° 4 : Classe de découverte pour les CM2

Au sein de la classe de CM2, l'année 2012 2013 s'est inscrite sous le signe du théâtre : les élèves ont d'abord participé à un séjour d'une semaine à Lathus (86) pour se perfectionner dans le jeu d'acteur , en compagnie de Michel Cordeboeuf, comédien confirmé. Ce déplacement a également été l'occasion de pratiquer des sports qui ne leur étaient pas familiers (cirque, escalade, spéléologie). De retour à l'école, la classe a mis en place un spectacle, qui fut présenté aux camarades, puis aux familles, comme de vrais acteurs ! Pour clôturer ce projet, l'ensemble des élèves a assisté à une représentation au théâtre Expression 7 à Limoges.

• Objectif n° 5 : Education Physique et Sportive

Natation à la piscine de La Souterraine pour toutes les classes à partir du CP. Nous remercions tout particulièrement les 7 parents qui ont passé l'agrément et qui accompagnent bénévolement les enfants à la piscine les lundis matins, sans eux le projet ne pourrait pas avoir lieu.

Participation des classes aux rencontres organisées par l'USEP départementale pour les écoles affiliées :

Journée COURSE d'ORIENTATON à Saint Pardoux pour les CM1 et CM2

Athlétisme pour les Moyennes et Grandes Sections et les CP

Aventures motrices pour les maternelles au Dorat

Randonnées pour les Petites Sections et Moyennes sections à Saint Pardoux et pour les GS, CP, CE1, CE2/CM1 au DORAT

Tous ces projets sont bien au service de l'enseignement et permettent aux enfants de grandir dans leurs apprentissages, en autonomie et socialisation.

La fête de l'école clôturera cette année bien remplie par un temps de jeux et de convivialité.

Je tiens à remercier mes collègues enseignantes, les parents bénévoles, les employés communaux et les diverses communes, toutes ces personnes et partenaires qui permettent que se vivent de tels projets.

MERCI à chacun,

Marie-Claire TIXIER

Directrice de l'école

**RENTREE SCOLAIRE 2013/2014**

En application de la réforme nationale des rythmes scolaires, l'école de Saint Sulpice les Feuilles fonctionnera sur un rythme de 4 jours et demi incluant le mercredi matin.

Les horaires de cars de ramassages scolaires restent les mêmes.

La prise en charge des élèves à l'école se fera de 9H à 16H30 le LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI et de 9H à 12H le mercredi soit 24 heures d'enseignement hebdomadaire, 1heure d'activité pédagogique complémentaire et 3 heures d'activités périscolaires facultatives.

Des informations complémentaires vous seront fournies courant juin.

La rentrée des classes est fixée au **MARDI 03 SEPTEMBRE 2013.**



# PROJETS SCOLAIRE 2012/2013



# Accueil loisirs de la Benaize

## L'Accueil de Loisirs de la Benaize installe définitivement ses mallettes de jeux et de malices à Mondon.

Rappel : Un Accueil de Loisirs est un **accueil collectif sans hébergement** qui se déroule en dehors du temps scolaire pour des groupes composés de 8 (minimum) à 300 (maximum) enfants ou adolescents. Ils fonctionnent au minimum 15 jours par an. C'est une **entité éducative** qui offre des activités de loisirs diversifiées.

L'habilitation (autorisation d'ouverture) est prononcée par le directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (ex DRDJS).

Cette habilitation doit être renouvelée chaque année. Les locaux doivent être adaptés en surface au nombre d'enfants accueillis, en fonction des activités pratiquées. Ils doivent être conformes aux normes de sécurité et disposer d'installations sanitaires correspondant aux besoins des mineurs et de l'encadrement.

Le centre doit faire état d'un projet éducatif qui présente ses modalités générales, réalisé par le gestionnaire et d'un projet pédagogique fait par la directrice en collaboration avec l'équipe éducative.

La direction d'une telle structure est confiée à un personnel titulaire du BAFD (ou équivalence) et l'encadrement doit être assuré par du personnel du Bafa ou CAP Petite Enfance en respectant les règles d'un animateur pour 8 enfants de-6 ans et un animateur pour 12 enfants de + 6 ans.

### Les prochaines vacances se préparent!

L'ALSH de Mondon se compose de 3 salles d'activités, d'une salle de restauration (qui peut servir si besoin pour les activités), d'une cuisine toute équipée pour la réalisation des repas, d'une salle de sieste, d'une infirmerie, de sanitaires adaptés à tous les enfants, d'un bureau pour l'équipe, de zones de stockage et à l'extérieur d'espaces couverts avec vue sur le lac et de zones herbeuses de jeux.

Nous pouvons accueillir jusqu'à 70 enfants âgés de 4 ans (ou année des 4 ans selon l'enfant) à 13 ans.

Une belle structure fonctionnelle qui fera le bonheur des enfants de notre territoire.

Les ALSH de la Communauté de Communes Brame Benaize (Mondon et Magnac Laval) seront ouverts du 8 Juillet au 14 Août. L'accueil des enfants âgés entre 4 et 13 ans est assuré tous les jours de 8h à 18h.

Découvertes ludiques et sportives seront au programme de cet été!!!

### Prix par jour en fonction de votre Quotient Familial :

	QF de 0 à 400	QF de 401 à 769	QF de 770 à 1000	QF sup ou = à 1001	Enfant Hors
1 enfant	8 €	8,50 €	9 €	9,50 €	10 €
2 enfants	16 €	17 €	17,50 €	18,50 €	20 €
3 enfants	24 €	25,50 €	25,50 €	27 €	30 €
	<b><u>Passeport CAF ou MSA à déduire</u></b>				

Les fiches d'inscriptions seront disponibles dès Juin 2013.

### Contact

Claire TOURNAIRE

Communauté de Communes Brame Benaize

Anciennes Ecoles

87160 Malhac ur Benaize

( 05 55 76 83 99

@ animation-bramebenaize@wanadoo.fr

7

Poursuivre sur la voie communale jusqu'au village de Lavaupot, le traverser.

8

Tourner à droite puis après l'étang, tourner à gauche et suivre le large chemin empierré. Laisser le chemin à droite. A la route, tourner à gauche. Remonter vers le moulin de Lavaupot. Passer derrière l'habitation et prendre à gauche le chemin qui s'enfonce entre des murs. Tourner à droite et remonter vers la route.

**Variante VTT :** au carrefour, prendre la route en face puis au tourner à gauche et poursuivre.



*Les origines du nom : Saint Sulpice est Saint Sulpice le Pieux, évêque de Bourges au VIIIe siècle. Terre aux Feuilles semble signifier zone de bois, de forêts.*

*L'Eglise de Saint-Sulpice-les-Feuilles : reconstruite au 19ème siècle dans le style ogival à lancette du XIIIème siècle. A signaler un magnifique ange reliquaire du XIIIème siècle provenant de l'abbaye de Grandmont. C'est un ange en cuivre avec émaux (émail champlevé) et cristal de roche.*



Mairie



Le reliquaire "ange"



Rivière au moulin de Peupiton

## En chemin :

- L'étang de Gençay, son moulin, sa digue, de nombreux points de vues, le bocage limousin ;
- Le bourg de Saint-Sulpice-les-Feuilles ;
- Les villages typiques du Haut Limousin.

## HEBERGEMENT / RESTAURATION

Informations et brochures disponibles  
à l'Office de Tourisme du Limousin en Marche  
Pôle de Saint-Sulpice-les-Feuilles  
Contact : 05 55 76 92 66  
Pôle Magnac-Laval

En savoir plus sur la Haute-Vienne : [www.tourisme-hautevienne.com](http://www.tourisme-hautevienne.com)  
Contact : 05 55 68 59 15

## POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie.

Pensez à emporter vos détritiques, et à relever les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée.

Respectez la faune et la flore. Ne faites pas de feu.

Évitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leurs responsabilités (cavaliers, VTT, ...).

Météo : 08 99 71 02 87 - Secours : 18 ou 112

[www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)

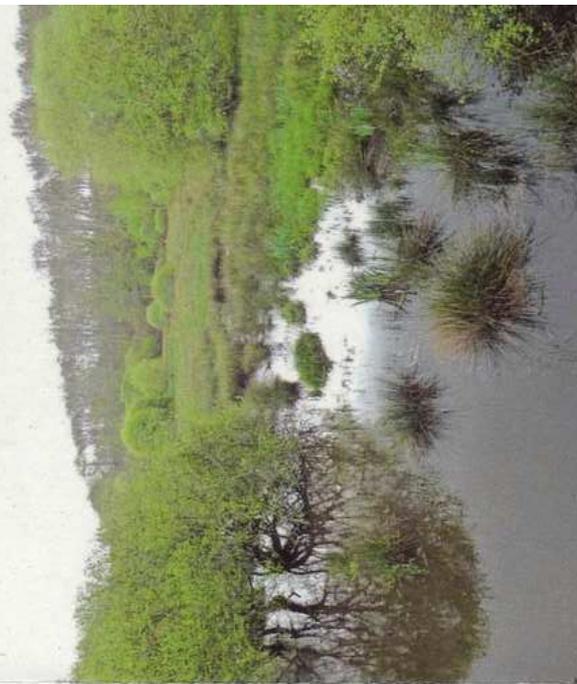
Vous pouvez consulter et télécharger gratuitement l'itinéraire de votre choix à partir du site [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com) et déposer un avis concernant le circuit (problème ou suggestion) en cliquant sur l'onglet "signaler un problème sur un circuit" ou en téléphonant au 05 55 79 04 04.



Conseil général  
**HAUTE-VIENNE**  
la solidarité, un choix

Cette fiche randonnée a été financée par le Conseil général de la Haute-Vienne dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée.

Ne pas jeter sur la voie publique



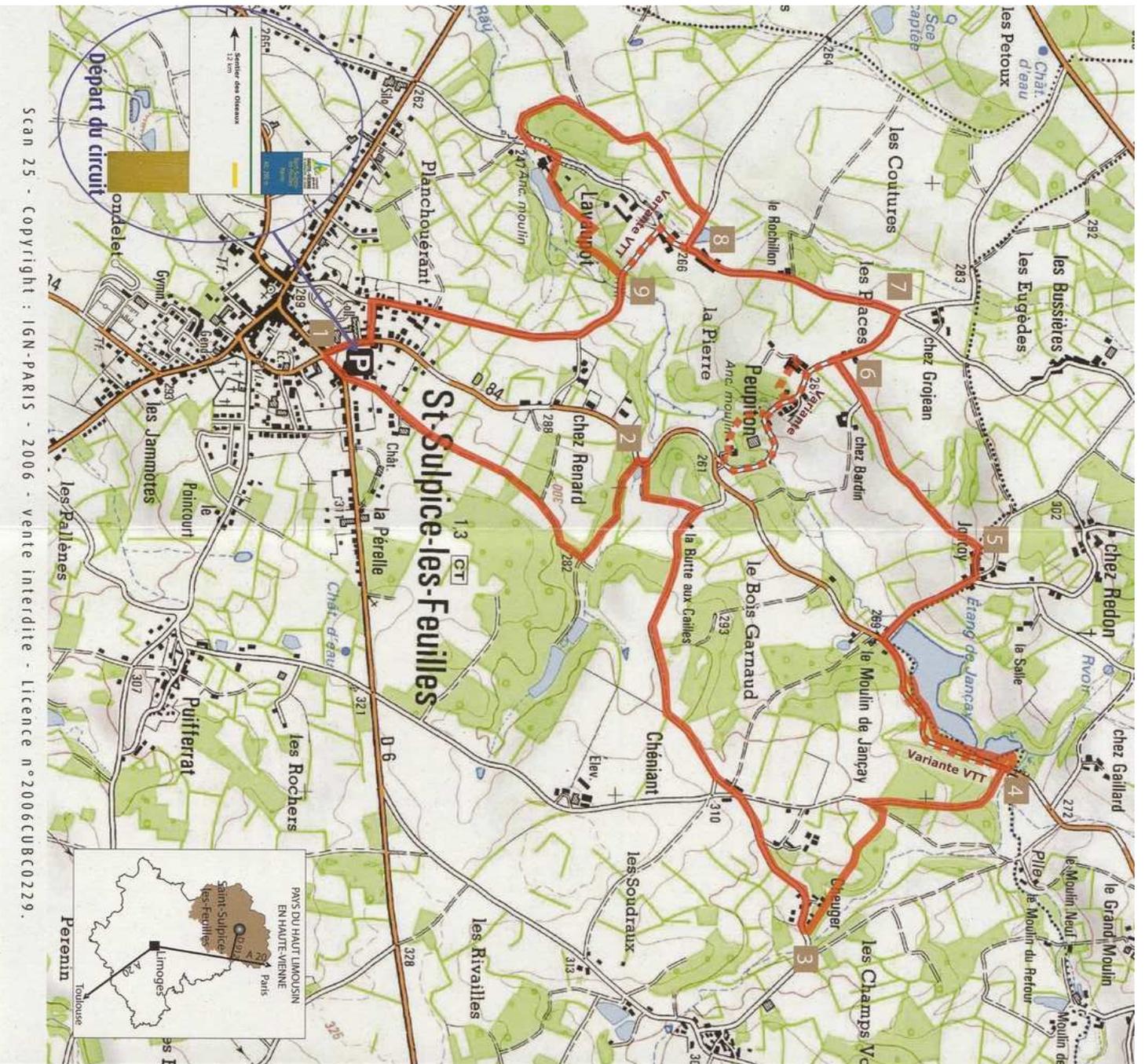
**SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES**  
Les Oiseaux  
12 km - 3 h 00



PAYS DU HAUT-LIMOUSIN

Tous nos chemins mènent à vous  
[www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)

Credit photos : Office de Tourisme de Saint-Sulpice-les-Feuilles



Scan 25 - Copyright : IGN-PARIS - 2006 - vente interdite - Licence n°2006CUB8C0229.

## Info pratique

**Accès :** à 40 min de Limoges. Prendre l'A20 en direction de Paris, puis la sortie n°22. Prendre à gauche la RD912 jusqu'à Saint-Sulpice-les-Feuilles (à 5 km).

**Départ :** parking en face de la Mairie.

Durée	Longueur	Balises	Niveau	Dénivelé
3 h 00	12 km	jaune	moyen	53 m



Les pratiques possibles



## Itinéraire

- 1** Face à la mairie, prendre à gauche la route puis quitter la RD6 et prendre à gauche la voie communale. Poursuivre entre prés et bois jusqu'à la RD84.
- 2** La prendre à droite puis tout de suite à droite vers la Butte aux Caillies. Au village, tourner à nouveau à droite et continuer jusqu'à Chenger.
- 3** Contourner le village par la droite et rejoindre la RD84  
*Au Moyen-Age, l'étang de Jançay appartenait au seigneur de la Salle, dont le château s'élevait sur l'autre rive.*
- 4** Traverser à droite la route puis tourner à gauche vers l'étang. Le longer et reprendre les marches pour remonter vers la route. Tourner à droite puis au carrefour à nouveau à droite jusqu'au moulin de Gençais. Passez devant le moulin puis sur la chaussée, et enfin vous parvenez au village, avec sa croix calvaire de 1862.  
**Variante VTT :** prendre la route à gauche, jusqu'au carrefour. Tourner à droite jusqu'au moulin de Gençais
- 5** Prendre à gauche un chemin qui rejoint Chez Bardin. Continuer jusqu'au carrefour.
- 6** Suivre la route à droite jusqu'au prochain carrefour.  
**Variante :** tourner à droite, se diriger vers le village typique de Peupiton. Descendre la route et tourner à droite au moulin. Passer à gauche de la grange et remonter vers le village. Reprendre sur 10 m à gauche la route puis reprendre à gauche un cîli chemin creux bordés de murets en pierres. Arrivé à la trempe, tourner à droite et à la route, reprendre à gauche.

**7** Au village de Puy Roger, le quitter par la droite par un vieux chemin qui débouche sur la route en face des bois de Piegut. Prendre à gauche le chemin entre des prairies, cheminer en bord de champ puis rejoindre un chemin en terre.

**8** Prendre à droite un large chemin en terre, puis empierré, traverser la route, continuer en face sur voie goudronnée et empierrée pendant 3,5 km.

**9** A l'Age, traverser à gauche le village puis dans le virage, prendre le chemin à gauche. Traverser sur la passerelle le ruisseau (interdit aux équestres et VTT), tourner à gauche au chemin empierré et rejoindre la route. La suivre à droite jusqu'à la RD44.

**Variante équestre et VTT** : au village de l'Age, tourner tout de suite à gauche sur la route goudronnée, puis au prochain carrefour prendre à droite et traverser le village de la Marchère. Poursuivre sur la route en passant à proximité du village du Bras et rejoindre la RD44.

**10** Prendre en face le chemin, tourner à gauche et rejoindre la route qui conduit au centre bourg. Continuer par la place de l'Eglise et rejoindre le point de départ.

 *Les origines du nom : Saint Sulpice est Saint Sulpice le Pieux, évêque de Bourges au VIII<sup>e</sup> siècle. L'appellation "les feuilles" rappelle bien sûr la présence d'une ancienne forêt, dont une partie fut défrichée au Moyen Age pour laisser la place aux champs. Dans l'église (reconstruite en 1850), le visiteur pourra observer la copie d'un ange reliquaire avec émaux champlevés (original au musée de l'Evêché à Limoges).*



Châtaigniers Petit Jean, âgés de 560 ans

## En chemin :

- Nombreux panoramas sur la campagne limousine, jolis chemins creux, cours d'eau ;
- Le bourg de Saint-Sulpice-les-Feuilles, les villages de l'Age et de Peurchaud ;
- Les châtaigniers Petit Jean, âgés de 560 ans.

Ne pas jeter sur la voie publique

## HEBERGEMENT / RESTAURATION

Informations et brochures disponibles à l'Office de Tourisme du Limousin en Marche  
Pôle de Saint-Sulpice-les-Feuilles  
Contact : 05 55 76 92 66

Pôle Magnac-Laval

Contact : 05 55 68 59 15

En savoir plus sur la Haute-Vienne : [www.tourisme-hautevienne.com](http://www.tourisme-hautevienne.com)

## POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie.

Pensez à emporter vos débris, et à refermer les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée.

Respectez la faune et la flore. Ne faites pas de feu.

Évitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leurs responsabilités (cavaliers, VTT, ...).

Météo : 08 99 71 02 87 - Secours : 18 ou 112

SMS d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114

[www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)

Vous pouvez consulter et télécharger gratuitement l'itinéraire de votre choix à partir du site [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com) et déposer un avis concernant le circuit (problème ou suggestion) en cliquant sur l'onglet "signaler un problème sur un circuit" ou en téléphonant au 05 55 79 04 04.



conseil  
général  
**HAUTE-VIENNE**  
la solidarité, un choix

Cette fiche randonnée a été financée par le Conseil général de la Haute-Vienne dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée.

**SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES**  
Les Ramiers - les Millefeuilles  
6 h 00 - 25 km

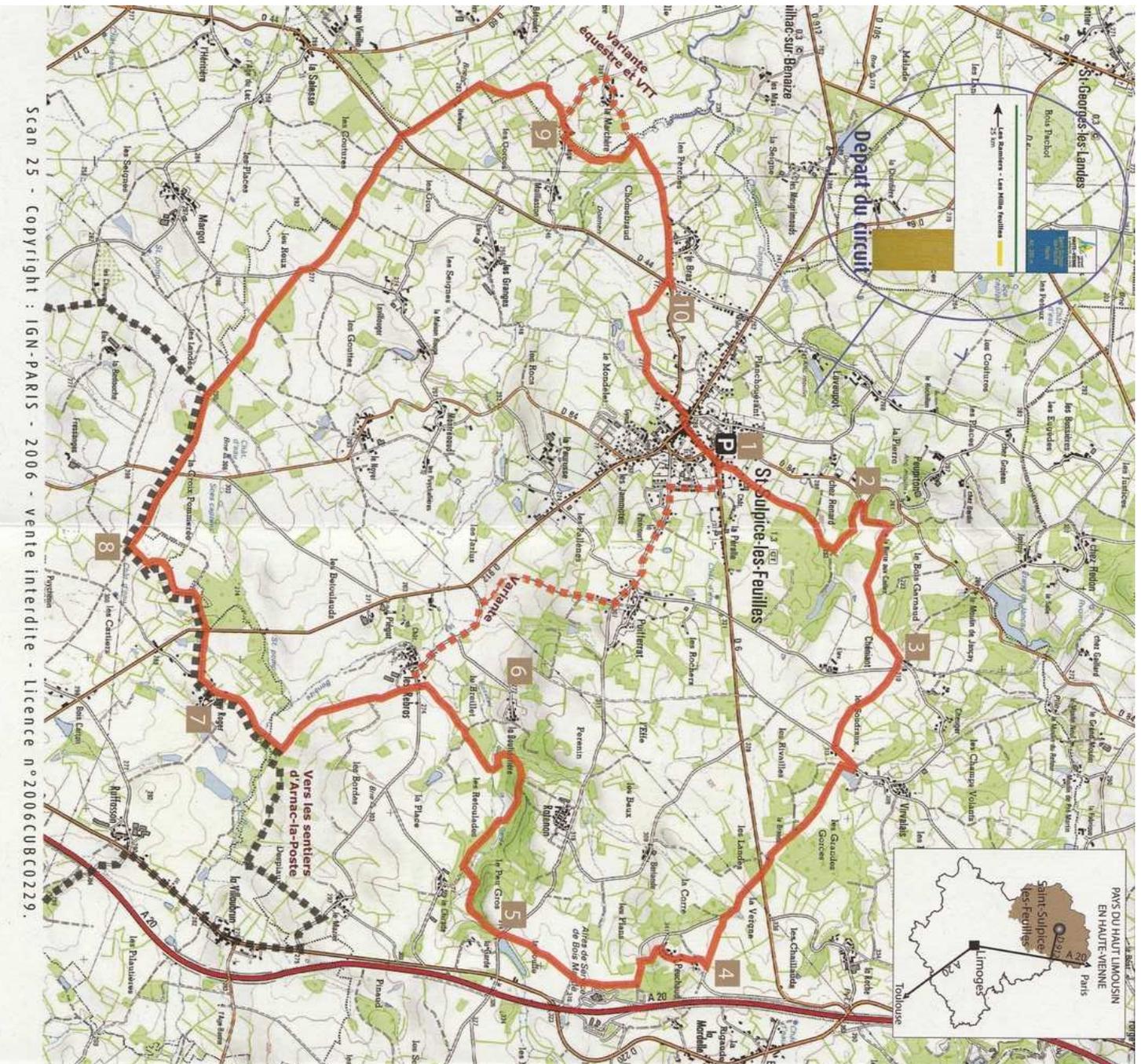
Variante : 3 h 00 - 12 km



PAYS DU HAUT-LIMOUSIN

Tous nos chemins mènent à vous  
[www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)

Credit photos : Office de Tourisme de Saint-Sulpice-les-Feuilles



Scan 25 - Copyright : IGN-PARIS - 2006 - vente interdite - licence n°2006CUBC0229.

## Info pratique

**Accès :** à 40 min de Limoges. Prendre l'A20 en direction de Paris, puis la sortie n°22. Prendre à gauche la RD912 jusqu'à Saint-Sulpice-les-Feuilles (à 5 km).

**Départ :** parking en face de la Mairie.

Durée	Longueur	Balises	Niveau	Dénivelé
6 h 00	25 km	jaune	moyen	80 m

Les pratiques possibles

			Continuité d'itinéraire	Changement de direction
			Mauvaise direction	

## Itinéraire

- 1 Face à la Mairie, prendre à gauche la route puis quitter la RD6 et prendre à gauche la voie communale. Poursuivre entre prés et bois jusqu'à la RD84.
  - 2 La prendre à droite puis tout de suite à droite vers la Butte aux Caillies. Au village, tourner à nouveau à droite et continuer jusqu'à Chéniant.
  - 3 A l'entrée du village, prendre à droite et continuer jusqu'à la route que l'on prend à gauche. Tourner au premier chemin à droite, traverser la RD6 et prendre en face la voie communale.  
*Sur ce chemin de la Bronde, vous trouverez le site des Châtagniers Petit Jeon, l'un des deux a été répertorié en 1971 comme le châtaignier le plus remarquable de la Haute-Vienne. Agé de 560 ans, il mesure 11,5 m de circonférence. Un incendie de 12h l'endommagea en 1963.*
  - 4 Quitter la route en tournant à gauche et suivre le chemin qui conduit au village de Peuchaud, où l'on signalait autrefois des forges. Traverser le village et rejoindre la route. La prendre à gauche, puis tourner à droite sur un chemin empierré.
  - 5 Traverser la route et prendre en face et poursuivre jusqu'au village des Rebras.
  - 6 Au Rebras, vous avez la possibilité de poursuivre l'itinéraire principal ou bien de prendre la variante par Pufferrat.
- Variante :** au Rebras, entrer dans le village et tourner tout de suite à droite sur la route. Après de carrefour avec la Boutinière, continuer puis tourner à droite jusqu'à Pufferrat. Poursuivre sur la petite route jusqu'au bourg de Saint-Sulpice-les-Feuilles.

# ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

Pour notre plus grand bonheur, la librairie, place de l'église, fermée depuis maintenant plusieurs mois, à rouvert ses portes,  
toutes nos félicitations à la nouvelle librairie, nous lui souhaitons la bienvenue et surtout de bonnes affaires.  
A St Sulpice les Feuilles nous avons une clientèle fidèle et très agréable.  
L'ensemble des commerçants et artisans se réjouit de cette reprise et assure à la librairie son soutien.  
Nous lui souhaitons bon courage.

La Présidente  
Carole Audouset

**LA TRANSE GAULE FERA DE NOUVEAU UNE ETAPE DANS NOTRE COMMUNE,  
ARRIVEE PREVUE LE 21 AOUT, PLACE DE L'EGLISE. VENEZ NOMBREUX LES ENCOURAGER**

**La Transe Gaule**  
**X<sup>e</sup> EDITION**  
#RACE-REVEILLANT

**Du 13 au 31 août 2013**

# La Transe Gaule 10

*De la Manche à la Méditerranée, 1190 km en course à pied*

**06 33 49 13 99**  
[transEgaulle@yahoo.fr](mailto:transEgaulle@yahoo.fr)  
[www.YaNoo.net](http://www.YaNoo.net)

**DÉPART 13/08 • ROSCOFF**  
**ARRIVÉE 31/08**  
**GRUISSAN PLAGES**

13/08 • Plounévezel • 68 km  
14/08 • Pontivy • 64 km  
15/08 • Guer • 75 km  
16/08 • Châteaubriant • 67 km  
17/08 • St-Georges/Loire • 71 km  
18/08 • Doué-la-Fontaine • 53 km  
19/08 • Monts/Guesnes • 58 km  
20/08 • Angles/l'Anglin • 63 km  
21/08 • St-Sulpice-les-Feuilles • 69 km  
22/08 • Bourgneuf • 62 km  
23/08 • Peyrelevade • 49 km  
24/08 • Mauriac • 75 km  
25/08 • Jussac • 64 km  
26/08 • St-Cyprien/Dourdou • 69 km  
27/08 • Cassagnes-Bégonhès • 58 km  
28/08 • St-Sernin/Rance • 55 km  
29/08 • St-Pons-de-Thomières • 70 km  
30/08 • Moussan • 60 km  
31/08 • GRUISSAN-PLAGE • 40 km

# ETAT CIVIL

## NAISSANCES:



Le 13 Février 2013, est née à Limoges, Chloé PROVOST, fille de Anthony et Ophelie PROVOST, domiciliés à Saint Sulpice Les Feuilles, Lavaupot.

Le 24 Mars 2013, est né à Limoges, Dorian, Michel, Jean-Claude GRENADIN BYLEVELD, fils de Mr GRENADIN et Mme BYLEVELD, domiciliés à Saint Sulpice Les Feuilles, rue du Commerce.

Le 14 Avril 2013, est né à Limoges, Noé IMBERT COLOMBIER, fils de Frédéric IMBERT et de Céline COLOMBIER, domiciliés à Saint Sulpice Les Feuilles, rue du 8 Mai 1945.



## DECES:

Le 05 Janvier 2013 est décédée à Limoges, Marie Claire MARJAULT, Agent de service, 49 ans, domiciliée à St Sulpice Les Feuilles, Rue du Maréchal Ferrant, épouse de Jean Pierre LEFRERE.

Le 18 Janvier 2013 est décédé à Limoges, Alain Guy André BOUILLEZ, salarié, 52 ans, domicilié à St Sulpice Les Feuilles, Rue des Carriers, époux de Brigitte Micheline Roberte PROFIT.

Le 27 Janvier 2013 est décédé à Saint Sulpice Les Feuilles, Paul MERESSE, retraité, 101 ans, domicilié à St Sulpice Les Feuilles, Résidence du Cèdre, Veuf de Marie Victorine BERNU.

Le 29 Janvier 2013 est décédée à Limoges, Yvonne Gabrielle GUILLEMOT, retraitée, 93 ans, domiciliée à St Sulpice Les Feuilles, Chez Bouchaud, veuve de Edgar DOUCET.

Le 09 Février 2013 est décédée à Magnac Laval, Jeannine Aimée Désirée CHAMBARD, retraitée, 88 ans, domiciliée à St Sulpice Les Feuilles, Rue des Aubépines, veuve de René Georges Marcel PITHON.

Le 14 Février 2013 est décédé à Limoges, Georges Fernand Charles GRIFFON, retraité, 90 ans, domicilié à St Sulpice Les Feuilles, Montrenaud, époux de Madeleine CAUVIN.

Le 08 Mars 2013 est décédé à Limoges, Pierre Maurice Alfred Henri BOUTET, retraité, 83 ans, domicilié à St Sulpice Les Feuilles, avenue Alsace Lorraine.

Le 22 Mars 2013 est décédé à Limoges, Didier Armand PENOT, retraité, 85 ans, domicilié à St Sulpice Les Feuilles, Avenue Jean Jaurès, époux de Micheline, Marcelle BROUILLARD.



TEL: 05 55 76 73 32

FAX: 05 55 76 58 75

**Com.sslf@orange.fr**

**www.st-sulpice-les-feuilles.fr**

### **HORAIRES OUVERTURE MAIRIE**

**Du lundi au vendredi: 8h30-12h00 / 13h30-17h30**

**Le samedi: Sur Rendez - vous**

### **AOUT**

Samedi 3: Soirée Moules Frites organisée par les Commerçants et Artisans animée par Nicolas VIOLET (terrain route de Saint Hilaire)

Mercredi 14: Concours de pétanque du Foot (AMS) au stade du Mondelet

Samedi 24 et Dimanche 25: Sortie du Foyer Rural à SAINT CIRQ LA POPIE

### **JUIN**

Samedi 15: Fête de la Danse

Samedi 29: Gala d'Accordéon  
Terrain Route de Saint Hilaire

Dimanche 30: Journée détente du Foyer Rural

Vendredi 21: Fête de la musique  
(Places du bourg)

### **JUILLET**

Samedi 06: Soirée des Pompiers au Centre de Secours

Dimanche 07: Concours de pêche AAPPMA à Mondon

Samedi 13 et Dimanche 14: Brocante/Fête Foraine/Baptême de Quad/Feu d'artifice etc.... Organisé par le Cochonnet de la Benaize. Centre Bourg et Terrain Route de Saint Hilaire

Dimanche 28: Loto du Foot (AMS) au Foyer Rural

### **OCTOBRE**

Samedi 12: Spectacle organisé par Cazalibus au Foyer Rural

### **DECEMBRE**

Dimanche 8: Marché de Noël  
organisé par les Commerçants et Artisans

Samedi 14: Repas des aînés au Foyer Rural

Mercredi 18: Noël des enfants de la Commune

**13 et 14 JUILLET**  
**BROCANTE/FETE FORAINE**  
**BAPTEME DE QUAD/ FEU D'ARTIFICE**

Directeur de la publication: Hervé BERNARD Maire de Saint Sulpice les Feuilles

Bulletin réalisé par: Alain JOUANNY, adjoint à la communication

Nelly CARMASOL, Catherine FILLOUX, Patricia MARTIN, Monique PINARDON. Conseillers à la communication.